

ANNEXE 1 RG – CHALLENGE DU FAIR PLAY

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LE NON-RESPECT DES REGLES

OBJECTIF

L'objectif est de responsabiliser l'ensemble d'une équipe sur le comportement antisportif et répété de certains licenciés, et par conséquent à terme, de diminuer le nombre de sanctions pour les clubs.

PRINCIPE

Ces dispositions entraînent dans le cadre de la lutte contre la violence :

- Un retrait de points de pénalités sur le quota de 20 points attribué à chaque équipe.
- Un retrait de points au classement lorsque le quota est utilisé en totalité et selon certaines fautes graves à chaque équipe lors des matches de championnats et coupes de District (**sauf challenge futsal**) exclusivement, de la Départementale 1 à la Départementale 5, féminines seniors, U18F, U15 F ainsi qu'en compétitions U18 et U15 de Départemental 1 et 2.

Les pénalités issues du présent règlement s'ajoutent à celles prévues par le code disciplinaire.

APPLICATION

- Suite à un avertissement, une exclusion ou une attitude pendant ou hors d'un match, la sanction infligée à une personne appartenant à un club (joueur, dirigeant ou éducateur) sera retenue et appliquée à son équipe.

Sauf dans le cas de la révocation du sursis pour une sanction préalable d'un match avec sursis, celle-ci entraînera, dans tous les cas, une suspension automatique d'un match ferme.

- Chaque équipe de club pour celle participant en poule de 12 ou 11 se verra attribuer un quota de 20 points en début de championnat selon le système du permis à points, pour celle participant en poule de 10 le quota sera de 18 points, pour celle participant dans une poule de 14 le quota sera de 22 points et dans une poule de 13 le quota sera de 21 points.

Les clubs participant à la formation des capitaines et éducateurs, organisée par la CDA, se verront attribué DEUX (2) points supplémentaires au quota de l'équipe supérieure évoluant en District. En l'absence de formation des capitaines, le comité directeur pourra ou non attribuer ces deux points supplémentaires.

Ces points seront retirés en cas d'agression sur arbitre quel que soit l'équipe du club concernée.

Le décompte se fera de la façon suivante :

Au 3ème carton jaune : 1 point de pénalité,

Ci-dessous le barème des points de pénalité et des points de retrait au classement en fonction du nombre de matchs de suspension ferme infligé au licencié joueurs, éducateurs et dirigeants.

N.B : dans le cas d'une suspension ferme suite à 3 avertissements, l'équipe qui sera pénalisée sera celle avec laquelle le joueur a pris le troisième avertissement.

REGLEMENTS GENERAUX ET COMPETITIONS SENIORS
Saison 2026 – 2027

SANCTIONS : (joueurs, éducateurs, dirigeants)

a) Points de pénalités sur le permis à points

1 match ferme	1 point de pénalité
2 matchs fermes	2 points de pénalité
3 matchs fermes	3 points de pénalité
4 matchs fermes	4 points de pénalité
5 à 8 matchs fermes	5 points de pénalité
9 à 12 matchs fermes	6 points de pénalité
13 à 16 matchs fermes	7 points de pénalité
17 à 20 matchs fermes	8 points de pénalité
21 à 25 matchs fermes	9 points de pénalité
Plus de 25 matchs fermes	10 points de pénalité
1 mois de suspension ferme	4 points de pénalité
2 mois de suspension ferme	5 points de pénalité
3 et 4 mois de suspension ferme	6 points de pénalité
5 et 6 mois de suspension ferme	7 points de pénalité
7 et 8 mois de suspension ferme	8 points de pénalité
9 et 10 mois de suspension ferme	9 points de pénalité
11 et 12 mois de suspension ferme	10 points de pénalité
Plus de 1 an à 3 ans de suspension ferme	11 points de pénalité
4 ans à 6 ans de suspension ferme	12 points de pénalité
7 ans à 10 ans de suspension ferme	13 points de pénalité
Plus de 10 ans de suspension ferme	14 points de pénalité

b) Points de retrait enlevés au classement.

9 matchs fermes	1 point au classement
10 matchs à 20 matchs fermes	2 points au classement
Plus de 20 matchs fermes	3 points au classement
2 mois à 6 mois fermes	1 point au classement
Plus de 6 mois à 10 mois fermes	2 points au classement
Plus de 10 mois à 2 ans fermes	3 points au classement
Plus de 2 ans à 3 ans fermes	4 points au classement
Plus de 3 ans à 4 ans fermes	5 points au classement
Plus de 4 ans à 5 ans fermes	6 points au classement
Plus de 5 ans à 7 ans fermes	7 points au classement
Plus de 7 ans à 10 ans fermes	8 points au classement
Plus de 10 ans à 15 ans fermes	9 points au classement
Plus de 15 ans fermes ou radiation	10 points au classement

- Pour tout match arrêté pour des faits disciplinaires, bagarre générale entre joueurs, envahissement du terrain par les bancs de touche ou les spectateurs, lorsque la commission compétente aura donné match perdu par pénalité à l'une ou aux deux équipes, retrait de 3 points au classement aux équipes concernées.
- Suspension terrain ferme : retrait de 2 points par nombre de match de suspension à l'équipe concernée.
- Suspension de terrain avec sursis : retrait de 1 point avec sursis par nombre de matchs de suspension à l'équipe concernée.
- Match à huis clos : retrait de 1 point par nombre de matchs à huis clos à l'équipe concernée.

REGLEMENTS GENERAUX ET COMPETITIONS SENIORS

Saison 2026 – 2027

Les points de retrait seront appliqués dès que la sanction sera prononcée par la commission compétente.

Les retraits de points prévus dans le cadre du barème aggravé (article 13.1-13.2-13.3-13.4), s'ajoutent à ceux du challenge du Fair Play (ci-dessus).

c) Équipes ayant consommé plus de 20 points

Plus de 20 points de pénalité consommés.....	Retrait de 1 point au classement
Plus de 24 points de pénalité consommés.....	Retrait de 2 points au classement
Plus de 28 points de pénalité consommés.....	Retrait de 3 points au classement
Plus de 32 points de pénalité consommés.....	Retrait de 4 points au classement
Plus de 35 points de pénalité consommés.....	Retrait de 6 points au classement
Plus de 38 points de pénalité consommés.....	Retrait de 7 points au classement
Plus de 40 points de pénalité consommés.....	Retrait de 8 points au classement
Plus de 43 points de pénalité consommés.....	Retrait de 10 points au classement
Plus de 45 points de pénalité consommés.....	Retrait de 10 points + 2 points
Par tranche de 5	

Pour les quotas de 18 ou 22 points il y a lieu de retirer ou d'ajouter 2 points à la référence de l'alinéa c du présent règlement.

Pour le quota de 21 points il y a lieu d'ajouter 1 point à la référence de l'alinéa c du présent règlement.

Le calcul des points de pénalité qui entraînera des points de retrait au classement se fera à l'issue de la fin des championnats.

VERIFICATION INTERMEDIAIRE

A la fin du championnat, un décompte des points de pénalité sera effectué par la commission chargée du suivi.

Le total des points de pénalité sera transmis à chaque club en fin de saison avec éventuellement le nombre de points de retrait au classement. Les clubs peuvent demander une situation intermédiaire à raison d'une fois par saison.

FAIR-PLAY - CLASSEMENT

- Les sanctions s'appliquent selon les règlements généraux de la F.F.F., seuls les retraits de points et les conséquences qui en résultent sont du ressort du District.

- Les retraits de points et le classement du Fair-play sont gérés par la commission de Discipline.

Les cas non prévus dans le présent règlement, seront tranchés par le Comité Directeur.

FAIR-PLAY – RECOMPENSES

En fin de saison, les équipes de Départemental 1, 2, 3, 4, U18 et U15 de Départemental 1 ainsi que les féminines à 11, qui auront consommé le moins de points parmi les 18, 20, 22 attribués, seront récompensées par un bon d'achat sur décision du Comité Directeur.

Pour les équipes de Départemental 5, les équipes féminines à 8, les équipes U18 et U15 autres que Départemental 1 seront récompensées en matériel sur décision du Comité Directeur.

Toute équipe déclarée forfait une fois ou plus ne sera pas prise en compte pour les dotations du Fair-play. Il en sera de même pour tous les clubs ayant eu une sanction pour fraude sur licences prononcée par la ligue.